

# **BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CORNWALL**

## **POLITIQUES ET PROCÉDURES**

**Titre de la politique :** Consommation de drogues et d'alcool

**Catégorie de politique :** Administrative

**Entrée en vigueur :** le 26 février 2008

### **ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

La Bibliothèque publique de Cornwall reconnaît que l'abus de l'alcool et de drogues illicites est un danger à la santé de ses clients et de ses employés et qu'il nuit à son milieu et son ambiance.

La consommation de boissons alcoolisées et la fabrication, l'usage, la possession ou la distribution illicites de substances contrôlées, d'accessoires facilitant la consommation de drogues, de la marijuana et de ses produits dérivés sont strictement interdits en tout temps dans la Bibliothèque publique de Cornwall.

Par la « Bibliothèque publique de Cornwall » s'entend l'édifice de la bibliothèque, partout sur sa propriété, dans ses véhicules, ou à toute activité parrainée par la bibliothèque où ses clients ou ses employés s'adonnent à des activités sous l'autorité de la bibliothèque, à moins qu'il ne s'agisse d'un événement où un permis d'alcool est obtenu. Cela comprend toute période de temps pendant laquelle un employé mène les affaires de la bibliothèque.

Un client qui contrevient aux termes de la présente politique pourrait être expulsé de la Bibliothèque publique de Cornwall, à la discrétion de l'administration de la bibliothèque. Le privilège d'utiliser les services de la bibliothèque peut être suspendu pour une période spécifiée. La bibliothèque peut, à sa discrétion, référer les incidents aux autorités appropriées aux fins de poursuite judiciaire.

## **BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CORNWALL POLITIQUES ET PROCÉDURES**

Des sanctions contre les employés qui contreviennent aux termes de la présente politique de la bibliothèque sur la consommation de la drogue et de l'alcool seront appliquées selon les procédures disciplinaires en vigueur.

*Approuvé par le conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Cornwall, le 26 février 2008.*